

**COMMUNE DE LA TABLE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 FEVRIER 2020**

*L'an deux mille vingt, le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Table, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.*

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Claudine PERRIN, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Michel FORAY

Absent excusé : Bernard THOMAS (représenté par Jean-François CLARAZ), Bernard THIABAUD

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité,

L'ajout du point suivant : Délibération concernant une convention avec le CDG 73 en matière d'assistance et de conseils en prévention des risques professionnels.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE 2019 (2020.02.01):**

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2 - DEMANDE D'ABANDON DU CAPTAGE DE CHAMPENET (2020.02.02) :**

Suite au rapport et aux conclusions du commissaire enquêteur du 13 janvier 2020 relatifs à l'enquête publique liée à la protection sanitaire et à la dérivation des eaux des captages de CHAMPENET, LES GRANGES et CHEZ LEGRAND, une confirmation de l'abandon du captage de la source de CHAMPENET pour la consommation humaine a été demandée par ce même enquêteur.

Le maire, ayant adressé à ce dernier une réponse favorable le 6 janvier 2020, propose à l'assemblée délibérante l'abandon du captage du CHAMPENET pour l'alimentation humaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'abandon du captage pour les usages mentionnés.

**3 - SUBVENTION DE LA CLASSE DE MER DE L'ECOLE DU BOURGET EN HUILE (2020.02.03) :**

L'école du BOURGET-EN-HUILE prévoit une classe de mer, entre le 1<sup>er</sup> et le 10 avril 2020, pour 18 élèves parmi lesquels 8 sont domiciliés sur la commune de LA TABLE. Considérant qu'il incombe à la commune de participer financièrement, le maire propose l'octroi d'une subvention d'un montant de 60 € par enfant résident sur la commune soit un total de 480 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 480 € pour l'école du BOURGET-EN-HUILE.

**4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA DESSERTE FORESTIERE DES VEROLLETS (2020.02.04) :**

Le maire présente le dossier de subvention, mené par la Communauté de communes Cœur de Savoie, concernant les travaux d'aménagement de la desserte forestière des VEROLLETS. Ces travaux, dont le coût hors taxes est estimé à 17 716.35 €, consistent en la mise au gabarit d'une route forestière permettant la circulation des engins forestiers ainsi qu'une place de dépôt et une remise en état d'une piste de débardage.

Le financement serait réparti entre deux acteurs en supplément de la commune, à savoir l'Europe et son programme FEADER et le conseil SAVOIE-MONT BLANC. Tous deux accorderont une subvention dont le montant, non défini à ce jour, sera le plus élevé possible. La commune, pour sa part, financera le complément afin d'atteindre la somme de 17 716.35 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet d'infrastructures et le plan de financement.

**5 - TRAVAUX DE SECURISATION DU CHEF-LIEU (2020.02.05) :**

Suite à une pétition ayant recueilli un nombre important de signature, le conseil municipal a été alerté sur la nécessité d'œuvrer pour la sécurisation de la traversée du Chef-lieu sur les RD 23 et 24. Considérant que le Territoire de développement local (TDL) de Montmélian a mesuré la fréquentation de

ces routes et a conclu à un trafic moyen de 246 véhicules par jour dont la majorité circulant en excès de vitesse, le maire propose un projet de sécurisation dans le secteur. Celui-ci consiste en la création d'une zone 30 km/h avec la réalisation d'un plateau surélevé (RD 23 - côté sud) et un dos-d'âne (RD 24 côté Est) pour un montant hors taxe de 12 747.50 €. Le maire rappelle qu'une subvention, de la part du conseil départemental, est nécessaire afin de mener à bien les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de sécurisation et sollicite le conseil départemental de la Savoie pour l'obtention d'une subvention au titre des aménagements sur route départementale.

#### **6 - MANDATEMENT DU CDG 73 AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE (2020.02.06) :**

La prévoyance est un enjeu essentiel pour les agents dans la mesure où elle couvre les risques financiers liés à l'incapacité de travail, si bien que le CDG 73 a décidé d'engager une démarche visant à faire participer les collectivités à la protection sociale par l'intermédiaire d'une convention. Il est toutefois précisé que malgré son accord, la commune se réserve le droit de ne pas signer la convention une fois qu'elle aura pris connaissance des tarifs et garanties proposées. Ainsi le maire propose de mandater le CDG 73 afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'engage dans une démarche visant à faire bénéficier les agents d'une participation financière à leur protection sociale et mandate le CDG 73 aux fins de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire.

#### **7 - MANDATEMENT DU CDG 73 EN VUE DE SOUSCRIRE UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE (2020.02.07) :**

Le maire rappelle que souscrire un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire permet de garantir la commune pour les agents affiliés à la CNRACL en cas de décès, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé longue maladie ou longue durée ou de maternité et pour les agents non affiliés à la CNRACL en cas d'incapacité de travail, d'accident ou maladie imputable au service et de maternité. Le CDG 73 propose d'effectuer une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire. Il est toutefois précisé que malgré son accord, la commune se réserve le droit de ne pas signer la convention une fois qu'elle aura pris connaissance des tarifs et garanties proposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, mandate le CDG 73 de mener pour son compte la procédure de consultation nécessaire à la souscription du contrat.

#### **8 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (2020.02.08) :**

Le maire rappelle que la commune a signé une convention, arrivée à échéance le 31 décembre 2019, d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le CDG 73. Cette convention permet, moyennant une somme forfaitaire de 120 € annuels, de bénéficier d'une assistance téléphonique et de réponses écrites précises concernant le domaine mentionné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.

#### **9 - MOTION POUR SOLLICITER LA RATIFICATION DU TRAITE DU 7 JUILLET 2017 D'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (2020.02.09) :**

Considérant que la prolifération des armes nucléaires dans le monde laisse craindre un nouvel usage volontaire ou accidentel et que les relations diplomatiques entre certaines puissances nucléaires sont fragiles, le maire rappelle qu'il est de la responsabilité des élus locaux d'avertir l'Etat de leur préoccupation en matière de sécurité nucléaire.

Ainsi l'assemblée délibérante est appelée à débattre sur la nécessité pour la France de ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 7 juillet 2017.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité la motion.

## 10 - QUESTIONS DIVERSES :

### Remerciements :

Le conseil souhaite adresser ses plus sincères remerciements à Madame MOUNIER et Madame RUAT pour leurs dons financiers imputés au budget du CCAS pour 2020.

### Urbanisme :

-DP : Jacky MOUTARD, construction d'un abri, 345 route de Lonsemard - Maurice NOVEL-CATIN, changement de toiture, 25 passage de la Ravire ;

-PC : Alexandre COPIN, Annulation de l'ancien PC, construction d'une maison, 1005 route de Lonsemard - Michel LADOUX, construction d'un atelier, sur la Teppe.

### Divers :

- Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été approuvé en comité syndical le 8 février dernier : Suffrages exprimés = 132 ; Contre = 11 (DONT LA TABLE) ; Favorables = 113 ; Abstentions = 8

-Un arrêté, interdisant la circulation aux 4x4, motocross et quads des non riverains, a été pris le 9 janvier 2020 concernant le chemin rural entre les VEROLLETS et les FUGAINS.

-Une prospection archéologique, en vue de répertorier les vestiges d'exploitation minière, aura lieu sur la commune à partir du printemps 2020.

### Animations :

Théâtre : Pièce BURLINGUE du « Théâtre sous la Dent » de Crolles, au Bourget le 29/02 à 20h30.

La prochaine séance se tiendra dans la semaine suivant l'élection des membres du conseil municipal

Le Maire,  
Jean-François CLARAZ

